

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°48-2025
du 12 septembre 2025
Portant réglementation du stationnement et de la circulation
Rue du Patureau

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article 2212.1,

Vu le Code de la Route et notamment son article R.225,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation, livre I, huitième partie du 6 novembre 1992,

Considérant les travaux de reprise de conduite eaux pluviales existante, qui auront lieu le 15 septembre 2025, rue du Patureau, par l'entreprise EGBC sise 18 petite route de Bourges à CHATEAUNEUF-SUR-CHER (18190),

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans le but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : La voie sera réduite du fait de travaux de reprise de conduite eaux pluviales existantes, le 15 septembre 2025, rue du Patureau.

Article 2 : Les restrictions temporaires de circulation seront portées à la connaissance des usagers de la route, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 (livre I, huitième partie).

Cette signalisation sera mise en place par les soins de l'entreprise EGBC.

Pendant cette période :

- Le stationnement sera interdit,
- Le dépassement sera interdit,
- La vitesse sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : La brigade de gendarmerie de Châteauneuf sur Cher, Madame le Maire de Vallenay, et l'entreprise EGBC, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 12 septembre 2025

Le Maire,
Marina DUPUY

